

# Somme Numérique

## Procès-verbal – COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 13 novembre 2023, s'est réuni dans la salle de réunion de la Fédération Départementale Energie de la Somme et par téléconférence conformément aux statuts du syndicat mixte Somme Numérique.

La séance est présidée par M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme numérique.

### Ouverture de la séance

- 1 - Constat du quorum – « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur)
- 2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote).
- 3 - Désignation du secrétaire de séance
- 4 – Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

Composition du Comité syndical et répartition des voix (article 7 des statuts) :

- Le Département de la Somme désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Amiens Métropole désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Les EPCI de moins de 30 000 habitants désignent 2 délégués qui disposent chacun d'une voix
- Les EPCI de 30 000 à 50 000 habitants désignent 3 délégués qui disposent chacun d'une voix ;
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants désignent 4 délégués.

Les statuts ne prévoient pas la désignation de suppléant.

Tenant compte de ces éléments, nous comptabilisons 104 voix pour la totalité des délégués.

1 - Constat du quorum : « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 20 élus présents et 6 délégués représentés, soit un total de 66 voix.

2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote) : ils sont listés dans les tableaux ci-dessous.

3 - Désignation du secrétaire de séance du jour : M. PARSIS Laurent.

## Somme Numérique

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023



ID : 080-258004365-20231120-231120\_CS\_PV-AU

	Présents	Pouvoirs	Voix
1	M. VARLET Philippe	M. FOUCAULT Marc	7
2	M. PARSIS Laurent	M. FAUVET Frédéric	7
3	M. PENAUD Guy		6
4	M. HAZARD Guy		1
5	M. DEMARCY Denis		1
6	M. LEFEBVRE Julien		1
7	M. DEBEUGNY François		1

	Présents en téléconférence	Pouvoirs	Voix
1	Mme DELETRE Margaux	M. WALIGORA Jean-Luc	7
2	M. DECLÉ Paul-Éric		6
3	Mme LHOMME Brigitte	M. DE JENLIS Hubert	12
4	Mme MAILLE-BARBARE Françoise		6
5	Mme LEMAIRE Anna-Maria		1
6	M. FOURNIER Jean-Michel		1
7	Mme POUPART Patricia		1
8	M. BEAUFILS Christian		1
9	M. DEFRANCE Hervé	M. MAILLE Michael	2
10	M. DURIEUX François		1
11	M. THUEUX Jacky		1
12	M. MAROTTE Philippe	M. BEAUMONT Joel	2
13	M. PAYEN Jean-Dominique		1

	Excusés
1	Mme PINON (Région)
2	Mme ROY
3	M. FOUCAULT
4	M. DE JENLIS
5	M. BIHET
6	Mme. HEROUART
7	M. FAUVET
8	M. BEAUMONT
9	M. FRION
10	M. JACOB
11	M. GORRIEZ

12	M. LECOMTE
13	M. VASSENT
14	M. MAILLE
15	M. DELFOSSE
16	M. WALIGORA
17	M. HECQUET
18	M. TRABOUILLET
19	Mme DE WAZIERS
20	M. DE MONCLIN
21	M. LEBRUN
22	M. MASSET
23	M. BLOCKLET
24	M. DEBEUGNY
25	M. JACQUES
26	M. DONA
27	M. SAINTYVES

## Comité syndical du 20 novembre 2023

### Le mot du Président

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Je vous remercie pour votre présence pour cette dernière séance de l'année 2023.

Nous allons aborder ensemble des évolutions stratégiques et structurantes du syndicat mixte ; il s'agit de conforter et développer les offres de services, mais également de sécuriser la manière dont le service est rendu en renforçant les moyens internes.

C'est ainsi qu'il me paraît important de vous proposer la création de nouveaux postes, qui s'intègrent dans un **organigramme** remanié.

Nous devons également nous positionner face aux dispositifs de territorialisation de la politique nationale d'inclusion numérique dénommée « **France Numérique Ensemble** ». Somme Numérique me paraît tout à fait à sa place pour relever ce nouveau challenge et participer à cet enjeu de société. En termes d'inclusion numérique, l'écosystème est très riche. Les usagers doivent bénéficier des dispositifs déjà mis en place sur le territoire par nos membres et par une multitude d'acteurs locaux, sans aucune exclusion, au travers de l'animation de réseau et du partage d'expériences. Il est ainsi nécessaire et urgent de pouvoir coordonner toutes ces actions en les mettant en valeur auprès des autres partenaires.

Sur la partie financière, l'année 2023 est une année très dense en investissements. Les travaux **d'aménagement de nos locaux** sont en cours d'achèvement avec un budget maîtrisé par rapport aux estimations initiales et un retour sur investissement de moins de 14 ans.

Les opérations de **déménagement du cœur de réseau** de St Fuscien vers la nouvelle salle créée Avenue d'Italie sont également dans leur dernière ligne droite avec pour objectif de se terminer dans les derniers jours de décembre.

Concernant le **déploiement FttH** nous voyons cette année les efforts de ces derniers mois pour maintenir le cap malgré les différentes contraintes et terminer le premier déploiement de tous les SRO en 2024. L'appétence de nos concitoyens pour la fibre se confirme par les dépenses de raccordement final et le niveau de commercialisation de nos communes rurales qui atteint rapidement 70% de foyers raccordés. Cette situation nous amène à augmenter encore les crédits d'investissement pour clôturer cette fin d'exercice. Mais nous sommes également vigilants au quotidien pour résoudre avec Altitude les situations de blocage sur le raccordement final, subie par certains usagers.

Je vous souhaite une belle séance riche en échanges et réflexions pour notre établissement.

## Délibérations

### 1. Décision modificative n°1 pour l'exercice 2023

La présente décision modificative a pour objet de corriger les crédits inscrits afin de finaliser les opérations de l'exercice 2023, principalement pour :

- La mise en place de crédits supplémentaires au titre du déploiement du réseau fibre optique ;
- La ventilation des charges support entre le budget principal et les budgets annexes permettant de refléter au plus juste la part liée à chaque activité du syndicat mixte, tant en dépenses de personnel que sur les autres charges de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'autoriser la décision modificative de l'exercice 2023, avec les modifications décrites dans les tableaux ci-dessous :

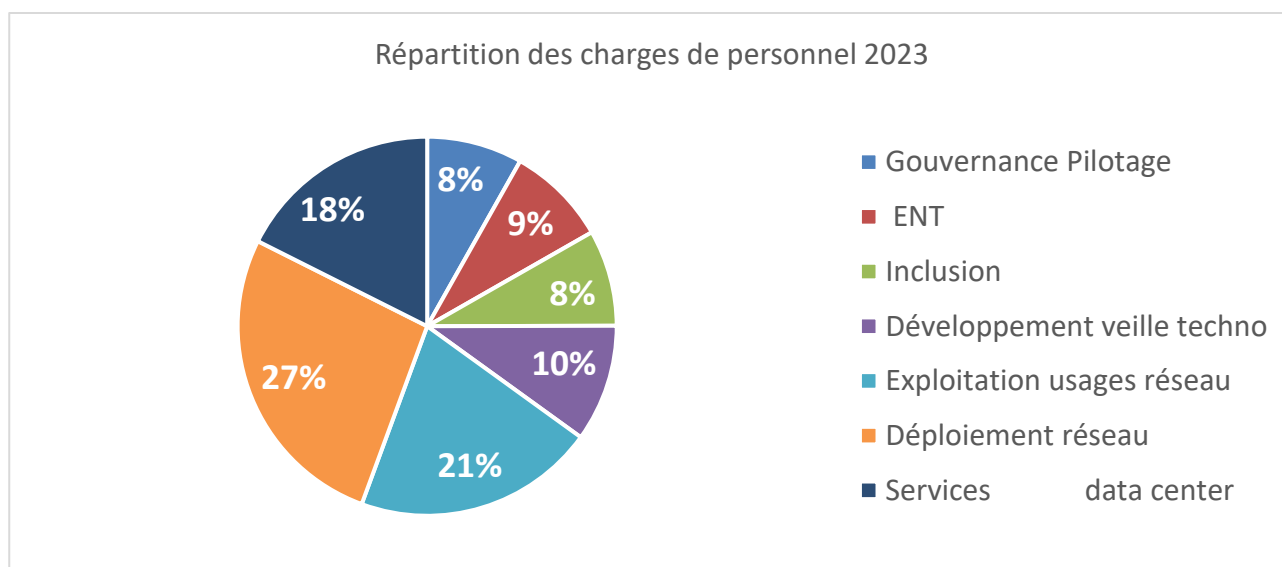
	Crédits votés budget primitif	Reports 2022 + BS 2023	DM 2023	Totaux budgets 2023
Budget principal - Fonctionnement	1 576 180,00	705 366,76	0,00	2 281 546,76
Budget principal - Investissement	2 384 410,00	814 366,30	991 490,00	4 190 266,30
Budget annexe "Centre de services numériques" - Fonctionnement	1 392 700,00	419 658,03	81 744,91	1 894 102,94
Budget annexe "Centre de services numériques" - Investissement	1 300 400,00	67 855,09	-484 000,00	884 255,09
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement	14 163 510,00	7 281 155,43	24 200,00	21 468 865,43
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement	51 727 100,00	14 756 122,51	9 000 000,00	75 483 222,51

*Adoptée à l'unanimité*

## 2. Répartition des charges entre le budget principal et les budgets annexes pour l'année 2023

Conformément aux grands principes budgétaires des finances publiques, chaque budget doit retracer l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes nécessaires à son exécution. Aussi, il est proposé de fixer le mode de refacturation de certains coûts directs devant impacter le budget principal ou les budgets annexes. Cette refacturation comprend à la fois des affectations de personnels entre le budget principal et le budget annexe mais également des remboursements de frais entre le budget principal et le budget annexe. Cette mise en conformité permet d'approcher le plus possible la réalité des coûts de l'exécution des missions du syndicat mixte.

Au regard de l'affectation de chaque fonction et de la définition des missions au sein de l'établissement, on obtient en 2023 la répartition suivante des crédits de personnel :



Le budget annexe Infrastructures numériques emploie près de la moitié des ETP de l'établissement. Près de 20% sont affectés à la gestion du Data center et la mise en œuvre des services numériques. Ces dépenses s'élèvent globalement à 1,5M€ au budget 2023 ; des opérations sont nécessaires à hauteur de 179 170€ pour l'équilibrage entre les services.

D'autres dépenses de fonctionnement doivent être ventilées à hauteur de 251 310€, principalement les charges immobilières, électricité, l'infogérance ...

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le contenu et les modalités de répartition des charges entre le budget principal et les budgets annexes

**Adoptée à l'unanimité**

### 3. Engagement des investissements avant le vote du budget primitif 2024

L'organe exécutif du syndicat est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident que le Président est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 pour le budget principal et les deux budgets annexes, tels que décrit ci-dessous :

#### Au budget principal :

- Au compte 20, immobilisations incorporelles : 1 250€
- Au compte 21, immobilisations corporelles : 40 094€
- Au compte 23, immobilisation en cours : 445 750€
- Au compte 45, comptabilité distincte rattachée : 219 000€

#### Au budget annexe « infrastructures numériques » :

##### **Service 130**

- Au compte 20, immobilisations incorporelles : 1 250€
- Au compte 21, immobilisations corporelles : 769 025€
- Au compte 23, immobilisation en cours : 10 526 600€

##### **Service 160**

- Au compte 20, immobilisations incorporelles : 99 750€
- Au compte 21, immobilisations corporelles : 29 175 000€
- Au compte 23, immobilisation en cours : 598 500€

#### Au budget annexe « Centre de services numériques » :

- Au compte 20, immobilisations incorporelles : 13 750€
- Au compte 21, immobilisations corporelles : 116 000€
- Au compte 45, comptabilité distincte rattachée : 100 000€

***Adoptée à l'unanimité***

Les élus abordent ensemble les difficultés rencontrées cette année par le syndicat mixte pour respecter les délais de paiement règlementaires dus aux entreprises prestataires. En effet, Somme Numérique utilise depuis l'origine le logiciel comptable d'Amiens Métropole au travers d'une convention de service. Ce logiciel CORIOLIS a subi une très importante montée de version en mai 2023, assurant une mise à jour technique et réglementaire de ses fonctionnalités. Malheureusement, la migration ne s'est pas opérée comme prévu, occasionnant de nombreuses régressions dans les usages quotidiens pour nos agents comptables.

Par ailleurs, le syndicat mixte avait intégré en septembre 2022 le Service Facturier d'Amiens Métropole, expérimentation sous l'égide de la DDFIP, ayant pour objectif de fusionner les services de l'ordonnateur et du comptable, et ainsi de gagner en fluidité pour le traitement des dépenses. Cette expérience ne s'avère pas concluante à ce jour pour le syndicat mixte, qui pâtit de démarrages difficiles du SFACT par rapport aux sujets traités, aux marchés complexes et au volume de factures d'investissement à payer.

Ces deux phénomènes intervenus ces derniers mois ont eu pour conséquence de déséquilibrer la chaîne de dépense du syndicat mixte. Les prestataires ont subi parfois plusieurs mois de retard de paiement. Monsieur Varlet et Monsieur Gest sont intervenus dès le mois de juillet pour accélérer le traitement des factures en retard.

Le Département alerte le syndicat mixte et exprime son mécontentement et ses inquiétudes par rapport à cette situation, notamment au regard des intérêts moratoires à devoir aux entreprises qui vont peser sur le budget de Somme Numérique.

Madame Brigitte Lhomme porte ce message du Président Haussoulier et évoque la possibilité de rejoindre la solution comptable du Département.

Monsieur Alain Gest a bien pris en compte cette problématique et s'agace de cette situation qui s'impose à la collectivité et qui touche également aux entreprises prestataires d'Amiens Métropole. Monsieur Laurent Parsis porte également l'alerte sur les délais de réalisation des travaux FTTH. Dans le contexte actuel, les sous-traitants arrêtent ou quittent le chantier lorsqu'ils ne sont pas payés.

Une réunion a eu lieu le 20 octobre en présence des services, de Monsieur Alain Gest, Madame Margaux Delétré et Monsieur Philippe Varlet, afin de comprendre les difficultés. Aucune solution immédiate n'est présentée. Monsieur Varlet a proposé de financer un poste pour traiter spécifiquement les problématiques de Somme Numérique. Cela doit être soumis auprès de la direction départementale des finances publiques.

Monsieur Varlet indique qu'il ne souhaite pas changer de système comptable pour le moment, pour ne pas ajouter de la confusion et des risques à la situation actuelle. Cette réflexion devra être prise dans la durée en tenant compte de tous les enjeux.

Monsieur Gest souligne par ailleurs les problèmes de connexions DSL des sites publics amiénois, notamment le Cirque et quelques écoles, ce qui a un impact fort sur leurs conditions de fonctionnement. Ce sujet est en effet pris en compte dans les services d'Amiens et de Somme Numérique, avec une difficulté croissante sur cette technologie sur cuivre qui n'est plus maintenue.

#### **4. Création de l'emploi permanent de Responsable de gestion comptable du syndicat mixte Somme Numérique**

Il est proposé au Comité syndical la création d'un emploi de Responsable de gestion comptable au sein du Syndicat Mixte Somme Numérique. Il sera responsable de la tenue des livres de comptes, de la préparation des états financiers, de l'audit interne et de la conformité aux normes comptables. Le Responsable de gestion comptable travaillera en étroite collaboration avec le trésorier du Syndicat Mixte et avec la direction. Il apportera son concours à une meilleure gestion financière en termes de contrôle de gestion. Il permettra de se mettre en conformité avec les opérations complexes, telles que les amortissements, l'inventaire comptable, la gestion de la TVA ... et de rendre le syndicat mixte plus autonome vis-à-vis de ces opérations essentielles pour une bonne gestion budgétaire et financière. Au regard de l'évolution de son activité, le syndicat mixte doit également progresser dans ses outils de suivi de facturation et de gestion financière plus globalement. Cet emploi doit générer des économies par une meilleure gestion financière et par le contrôle de gestion.

Dans ce contexte, le Président propose au Comité syndical la création de cet emploi de comptable, qui sera financé principalement par le budget annexe Infrastructures numériques, au regard du volume financier et des opérations complexes qu'il couvre.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création à compter du 1er janvier 2024 d'un emploi permanent de Responsable de gestion comptable relevant de la catégorie hiérarchique A ou B à temps complet.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **5. Création de l'emploi permanent de Chef du pôle informatique et connectivité**

Il est proposé au Comité syndical la création d'un emploi de Chef du pôle informatique et connectivité. Le chef du pôle informatique et connectivité sera responsable de la supervision de tous les aspects de nos systèmes informatiques et de notre infrastructure de connectivité, y compris la gestion des projets informatiques, la maintenance des systèmes et la sécurité des données.

Cette création intervient dans le cadre d'une nouvelle organisation des services du syndicat mixte, donnant lieu à la création de ce pôle d'activités. L'enjeu est de rassembler les fonctions techniques liées à la gestion des sites publics des membres du syndicat mixtes, pour une meilleure efficacité des services rendus. Il s'agit en effet d'avoir une vision complète de la connectivité très haut débit du site public, jusqu'à la couverture des besoins informatiques, passant par la sécurisation des systèmes informatiques, plans de continuité et reprise d'activité ...

Sont ainsi rassemblées dans un Pôle Informatique et connectivité, les fonctions suivantes :

- Technicien réseau ; chargé en particulier de la connexion des sites publics au très haut débit et de l'interface avec le délégataire du réseau ;
- Responsable système ; au titre de la gestion du data center, centre d'hébergement de données publiques, outil indispensable au cœur des projets informatiques des communes et établissements publics ;
- Technicien informatique ; afin d'apporter une assistance de 1<sup>er</sup> niveau aux collectivités et établissements publics, en termes de sécurité informatique, déploiement de Wifisomme, préconisations techniques pour assurer la continuité des services ...



Le Chef du pôle Informatique et connectivité sera chargé de la coordination des équipes et de mettre en œuvre cette nouvelle politique de service informatique mutualisé, en optimisant l'utilisation du réseau de fibre optique déjà très présent dans les collectivités, pour apporter un service de qualité aux petites communes et améliorer l'utilisation de l'infrastructure d'hébergement du data center.

Ce poste doit être financé par les services générés au niveau des sites publics, en termes d'usages du réseau, d'hébergement dans le Data center et de prestations informatiques. Nous avons déjà une base solide de ressources constituée par la fourniture des services très haut débit aux sites publics connectés au réseau de fibre optique et par les usages numériques liés aux infrastructures (groupement de commandes télécoms).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création d'un emploi permanent de chef du pôle informatique et connectivité relevant de la catégorie hiérarchique A ou B à temps complet.

***Adoptée à l'unanimité***

## **6. Création de l'emploi permanent d'Assistant administratif du Réseau**

Dans le cadre de la réorganisation des services, il est proposé de créer l'emploi d'Assistant administratif du Réseau, comprenant la fonction d'accueil téléphonique. Cet emploi peut être accompli par un agent de catégorie C.

Cette fonction est financée par le budget annexe Infrastructures numériques ; elle est rendue nécessaire par les activités liées au déploiement du réseau de fibre optique, aux relations avec le délégataire, à l'accueil téléphonique unique pour les questions relatives aux raccordement final à la fibre, à l'arrêt du cuivre, à l'organisation des rencontres avec les membres ...

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de l'emploi permanent d'Assistant administratif du pôle réseau relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

***Adoptée à l'unanimité***

## **7. Régie d'avance du budget principal – Modification pour retrait des dépenses de carburant**

La régie d'avances permet à un régisseur de procéder au paiement des dépenses de faible montant sans passer par le mandatement. Concernant le budget principal du syndicat mixte Somme numérique, la régie d'avances a été instituée par la délibération n°6 en date du 04 février 2013. La présente délibération a pour objet d'apporter des modifications au fonctionnement de la régie d'avances, en soustrayant les dépenses liées à l'acquisition de carburant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le retrait des dépenses de carburant pour la régie d'avance du budget principal.

*Adoptée à l'unanimité*

## **8. Régie d'avance du budget Annexe « Infrastructures numériques » – Modification pour retrait des dépenses de carburant**

La régie d'avances permet à un régisseur de procéder au paiement des dépenses de faible montant sans passer par le mandatement. Concernant le budget annexe « infrastructures numériques » du syndicat mixte Somme numérique, la régie d'avances a été instituée par la délibération n°7 en date du 04 février 2013. La présente délibération a pour objet d'apporter des modifications au fonctionnement de la régie d'avances, en soustrayant les dépenses liées à l'acquisition de carburant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le retrait des dépenses de carburant pour la régie d'avance du budget annexe « infrastructures numériques ».

*Adoptée à l'unanimité*

## **9. Appel à candidatures désigné Recrutements de conseillers numériques coordinateurs dans le cadre de « France numérique ensemble »**

Cet Appel à candidatures est lancé pour identifier les structures souhaitant recruter les Conseillers numériques coordinateurs de chaque département, dans le cadre du dispositif France Numérique Ensemble. Il vise à permettre l'émergence de propositions de coordination territoriale émanant d'acteurs dynamiques dans le secteur de la médiation numérique au niveau local et souhaitant proposer le portage de contrats de Conseillers numériques coordinateurs. Cette action vient en complément du déploiement des 4000 Conseillers numériques dans le cadre du Plan France Relance.

« La phase de déploiement du dispositif Conseiller numérique laisse aujourd'hui place à une phase de structuration où le diagnostic des besoins et l'accompagnement des conseillers numériques au niveau local peut permettre d'organiser l'action de la médiation numérique, et de l'intégrer aux politiques publiques territoriales. »

Les missions du Conseiller numérique coordinateur sont réparties en trois axes :

1/Participer au maillage et aux synergies territoriales pour augmenter l'impact du dispositif.

2/Être le relais principal entre les employeurs, les Conseillers numériques, les Hubs numériques pour un territoire inclusif, et l'équipe d'animation nationale

3/Imaginer et mettre en place des collaborations sur la base des besoins de la communauté des Conseillers numériques, pour ancrer le dispositif dans la Stratégie d'inclusion numérique territoriale.

L'Etat apporte un soutien financier sous forme d'une subvention de 50 000€ par poste, par convention d'une durée de 24 mois.

Monsieur Demarcy souligne l'importance d'évaluer les besoins et de connaître l'état de l'offre d'inclusion numérique déjà disponible sur le territoire, pour que les EPCI puisse se positionner éventuellement en complément. Il confirme également le problème de mobilité des usagers de la communauté de communes, avec une offre principalement disponible sur la ville de Corbie.

Dans ce contexte, après concertation avec le Département et les services de la Préfecture, le Président propose au Comité syndical de s'inscrire dans ce dispositif en faisant acte de candidature pour recruter un Conseiller numérique coordinateur. En effet, par son expérience acquise avec le déploiement du service de médiation numérique mobile, mais aussi par sa position neutre auprès des institutions et des collectivités territoriales, il apparaît que le syndicat mixte Somme Numérique peut trouver une place légitime dans cette action.

Cette candidature doit être validée par l'ANCT, en fonction des propositions faites par la Préfecture de la Somme.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le contenu du dossier de candidature pour le recrutement de conseillers numériques coordinateurs dans le cadre de « France numérique ensemble » et autorisent le Président à engager les démarches correspondantes pour intégrer un conseiller numérique coordinateur à vocation départementale.

***Adoptée à l'unanimité***

## **10.Consultation dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route « France Numérique Ensemble » dans le territoire de la Somme**

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de Refondation (CNR) numérique, l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'inclusion numérique à travers une feuille de route stratégique pour la période 2023-2027.

Les propositions de cette feuille de route, nommée « France Numérique Ensemble », doivent permettre d'atteindre, d'ici 2027, les objectifs suivants :

- 8 millions de personnes accompagnées ;
- 25 000 lieux d'inclusion numérique ;
- 20 000 aidants numériques formés ;
- 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes.

France Numérique Ensemble affirme le besoin d'identifier sur tout le territoire des collectivités pilotes de l'inclusion numérique, afin de renforcer la territorialisation de cette politique publique.

En tant qu'acteur territorial actif dans l'écosystème de l'inclusion numérique, et après un avis favorable formulé par le Département de la Somme, le Président propose porter l'élaboration et le portage de la feuille de route France Numérique Ensemble dans notre département. Dans ce cadre, nous serions amenés à assurer l'animation de la gouvernance territoriale de la politique publique d'inclusion numérique ainsi que le portage de la feuille de route.

Cette candidature doit être validée par l'ANCT, en fonction des propositions faites par la Préfecture de la Somme.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve l'engagement de Somme Numérique pour piloter l'élaboration et le portage de la feuille de route France Numérique Ensemble dans notre département.

## Information du Président

### 1. Présentation de l'évolution de l'organigramme de Somme Numérique

Ce projet d'organigramme tient compte des ouvertures de poste approuvées au cours de la présente séance.

### 2. Retrait de l'Etat pour les antivirus dans les établissements scolaires :

Arrêt de prestation des services de l'Education nationale pour la mise à jour des antivirus sur les ordinateurs des écoles (source Loi Peillon 2013 et contexte Russie arrêt Kaspersky). L'Etat relance un marché uniquement pour son administration centrale. De fait, les collectivités se retrouvent sans solution. Quel rôle et quel positionnement pourra avoir Somme Numérique pour répondre aux besoins des collectivités territoriales de la Somme. Une communication officielle vient justement d'arriver auprès des collectivités gestionnaires des écoles dans le département. Le Président informe les élus et indique que Somme Numérique va travailler à une proposition de service mutualisé dans la mesure du possible pour 2024.

### 3. Décisions du Président – emprunt Banque Postale

04 octobre 2023 - Réalisation d'un emprunt de 5 millions d'euros avec la Banque postale pour le financement du programme FTTH2.

25 octobre 2023 - Réalisation d'un emprunt de 3.7 millions d'euros avec la Banque postale pour le financement du programme FTTH2.

4. **Aménagement travaux** : Point d'avancement des travaux : Réception prévue le 16/11/2023. Le déménagement de l'équipe est prévu pour le 11 décembre.
5. **Migration salle opérateurs** : La salle est achevée et les opérations en cours concernent la migration des liens fibre du POP St Fuscien vers le POP Italie.

Monsieur Gest renouvelle sa demande de connaître la date de remise des clés des locaux de St Fuscien. Il reste des opérations critiques sous pilotage d'Altitude concernant les opérateurs de services qui sont hébergés dans cette salle opérateurs. Certains opérateurs ne souhaitent pas mener de migration avant les fêtes de fin d'année par rapport aux risques de coupure de service. Dans ce contexte, Monsieur Varlet indique que nous donnerons un ultimatum de migration au 15 janvier, pour libérer les locaux techniques au 31 janvier 2024.

### 6. Demande de subvention 2024 de la Région pour FTTH2

La Région Hauts-de-France participe au financement du déploiement du réseau mutualisé FTTH au travers d'une convention annuelle. Pour cet exercice 2024, il est prévu de solliciter la Région pour un dernier versement de 1,6 M€ correspondant à l'achèvement de cette phase de déploiement d'infrastructure. Madame Poupart confirme cette participation et le soutien financier régional engagé pour 2024.

Cette demande porte en particulier sur le périmètre des NRO Vron, Crécy en Ponthieu, Ailly-le-Haut-Clocher, Pont-Rémy, Quevauvillers, Lignières-Chatelain, Villers-Bocage, Raincheval, Acheux-en-Amiénois, Grandcourt, Cappy, Ailly-sur Noye, Pierrepont-sur-Avre (Trois-Rivières), Bouchoir, Chaulnes, Nesle, Estrées-Mons, Roisel portant sur un objectif de livraison de 37 000 prises à notre délégataire. Le Comité syndical donne validation au Président pour transmettre à la Région la demande de financement correspondante.

### 7. Point sur les marchés publics :

#### Attribution du marché Télécoms (groupement de commandes)

Lots	Attributaires
Lot n°1 : Téléphonie fixe	SFR
Lot n°2 : Téléphonie fixe opérationnelle : accueil 18/112 du SDIS	ORANGE BUSINESS
Lot 3 : Abonnement de services de téléphonie mobile voix et data, de communication Machine to Machine, services d'envoi de messages en masse	BOUYGUES TELECOM
Lot n°4 : Abonnement de services de téléphonie mobile voix et data dit de secours	SFR
Lot n°5 : Acquisition de terminaux mobiles, d'accessoires et de services associés	BEETOUBE-ADJUNGO
Lot n°6 : Réseau de collecte xDSL	SERINYA
Lot n°7 : Transit IP Somme Numérique : Lien FRIANT	EVERKO
Lot n°8 : Réseaux de niveau 3 (VPN/IP), TRUNK SIP en cœur de réseau, Accès Internet à débit garanti, Solution SDWAN opérée et autres services associés	ADISTA
Lot n°9 : Accès Internet à débit non garanti, Téléphonie sur box, Hot spot WIFI événementiel.	LINKT

**Publication du marché Impression | Acquisition et maintenance de matériel bureautique – Imprimantes et copieurs et services associés (groupement de commandes) : 41 retraits du DCE à ce jour.**

**Publication du marché Objets Connectés | Conception, déploiement, exploitation et maintenance d'une infrastructure de réseau bas débit et de cas d'usages d'objets connectés : 43 retraits du DCE à ce jour.**

**Attribution du MS4 du marché pour la fourniture d'électricité pour les besoins de Somme Numérique : Attribution à EDF.**

## *Liste des délibérations examinées par le Comité syndical*

1. Décision modificative n°1 pour l'exercice 2023
2. Répartition des charges entre le budget principal et les budgets annexes pour l'année 2023
3. Engagement des investissements avant le vote du budget primitif
4. Création de l'emploi permanent de Responsable de gestion comptable du syndicat mixte Somme Numérique
5. Création de l'emploi permanent de Chef du pôle informatique et connectivité
6. Création de l'emploi permanent d'Assistant administratif du Réseau
7. Régie d'avance du budget principal – Modification pour retrait des dépenses de carburant
8. Régie d'avance « Infrastructures numériques » – Modification pour retrait des dépenses de carburant
9. Appel à candidature pour les recrutements de conseillers numériques coordinateurs dans le cadre de « France numérique ensemble »
10. Consultation dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route « France Numérique Ensemble » dans le territoire de la Somme

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30.